

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
du 20 novembre 2018

1) Accueil nouveaux membres

Brigitte Herent des SSM du Brabant Wallon et Catherine Leroy du SSM de Huy rejoignent la CAF

2) Décret : état d'avancement

Depuis la dernière rencontre les actions suivantes ont été menées:

- des articles de presse et une journée d'action à la journée du CRÉSAM concernant les craintes par rapport au textes ;
- une rencontre de la FéWaSSM avec la Ministre qui ont permis de :
 - recevoir des excuses concernant l'exposé des motifs,
 - faire entendre nos préoccupations de garder notre position de service généraliste en prévoyant que les publics prioritaires viennent en complément des publics actuels,
 - l'engagement d'étudier la possibilité d'avoir une enveloppe complémentaire pour améliorer la situation financière des services
 - l'utilisation du non-consommé pour les publics prioritaires et la revalorisation des médecins.

Suite à la rencontre avec le Cabinet il y a eu une 1ère rencontre sur le décret mais où on a peu abordé les AR. A la 2ème réunion, on a fait passer la définition des publics grâce à une définition des publics de SSM consensuelle élaborée en GT des directeurs thérapeutiques. Celle-ci pourrait comporter quelques risques auxquels il faudra être vigilant dans les prochaines réunions.

Dans les AR il y a une proposition concernant les règles de tarification des consultations qui sous-entende une enquête sociale.

Il a aussi été rappelé que certaines mutuelles intervenaient pour des montants supérieurs au montant maximum autorisé.

A ce stade le passage au forfait n'est plus une obligation. Les textes n'y contraignent plus et la Ministre a compris que si cela compliquait les choses il ne fallait pas absolument y passer.

La journée de demain va être décisive : quel sera le montant du soutien financier ?, quels sont les moyens financiers qui seront mis à disposition ?

D'après les échos reçus les réseaux 0-18 ont déjà réagi par rapport au rôle des SSM dans la NPSMEA. Les 107 préparent quelque chose et insistent eux sur la mission de prévention et de 1ère ligne que le SSM joue dans la réforme.

La CAF travaille sur les propositions de tarifs dans l'arrêté et arrête les propositions suivantes :

- ne pas garder les tranches décrites dans le décret car elles nécessitent des enquêtes sociales qui sont une surcharge de travail,
- si on diminue le montant des prestations, il faut compenser cette diminution par une augmentation des moyens financiers,
- quand il y a une intervention extérieure (assurance complémentaire ou CPAS), il faut pouvoir facturer le maximum puisque cela n'a pas d'impact sur la poche du bénéficiaire,
- les tarifications sont déjà revues à la baisse au cas par cas en fonction des situations,
- la gratuité est peu appliquée : il y a au minimum l'euro symbolique qui implique le bénéficiaire dans son suivi (cf. équipe mobile qui font face à un absentéisme ++)
- les publics précarisés sont dans la discontinuité,
- il faut renforcer le fait que le montant de la consultation ne peut pas être un frein à la prise en charge.

Concernant le plafond des consultations la CAF arrête la position suivante :

- oui il faut en laisser un pour garantir une uniformité entre les services,
- il pourrait être relevé à 15 € non indexable révisable tous les 5 ans.

3) État d'avancement sur les décomptes, accords non marchands, etc

Un tour de table a lieu parmi les membres présents.

Il apparaît que :

- les décomptes ne sont pas encore tous acceptés,
- les remarques sur les décomptes envoyées par mail n'ont pas de réponse de l'AVIQ. Il faut être en contact téléphonique avec Mr Hindryckx pour que les choses avancent,
- les décomptes approuvés n'ont pas tous reçus leur montant de solde,
- certains services ont été informés que le versement de la 2^{ème} avance serait dissocié du versement du solde et ne serait prévu qu'en décembre avec enfin l'indexation attendue depuis mai.

La FéWaSSM fera une interpellation globale et insistante à l'AVIQ concernant ces différents points.

Concernant les ANM actuels, le cadastre a été problématique avec de nombreux problèmes techniques de la plateforme d'encodage.

Il y a un désaccord sur l'affectation des nouveaux montants des ANM : les syndicats préféreraient donner des congés en plus, mais certains côté patronal ne veulent pas.

On n'en sait donc pas plus pour le moment.

4) Permanent pour la FéWaSSM

I Linkens explique que la FéWaSSM avait introduit une subvention facultative refusée et maintenant ouverte à nouveau à la discussion.

En parallèle, dans les tableaux de simulation financière d'I Demaret est apparue la possibilité que chaque service reçoive 1.000 € à affecter à une dépense d'affiliation à une Fédération. Les membres financeraient donc le permanent.

Un échange a lieu sur les modalités proposées par le Cabinet.

Quelqu'un explique que pour lui on pourrait ouvrir la discussion à ce que les services participent au financement. C'est vrai que c'est en partie envisageable pour les services uniques mais pour les PO qui ont plusieurs cela paraît trop lourd à supporter.

Quid si chaque service reçoit 1.000 € ?

La plupart des services se voient reverser le montant à la FéWaSSM directement.

Mais quid dans le secteur public ? La province va s'interroger sur l'augmentation de cette dépense. D'autant que la Province ne fonctionne pas avec des liens entre ses charges et dépenses. De plus, compte tenu de la hauteur du budget SSM pour la Province, le Collège risque de trouver que 9.000 € est disproportionné par rapport à d'autres secteurs qui ont un budget plus important. Et la province pourrait aussi considérer que le recrutement d'un permanent est le problème de la FéWaSSM.

On pourrait alors ne distribuer les montants qu'au secteur privé ?

Mais dans les SSM adossés, les PO fort éloignés du travail de la FéWaSSM pourraient avoir envie de le donner à une fédération autre.

En plus, est-ce qu'un PO qui a 9 services ne va pas considérer qu'il a une influence plus importante que d'autres qui ne paient qu'une cotisation ?

Symboliquement, avec un montant plus important, quelle sera l'attente complémentaire vav de la FéWaSSM Sachant qu'elle fournit déjà un travail considérable et que c'est surtout pour les administrateurs que cela va être un plus.

Est-ce qu'il faut une ou plusieurs personnes ?

Est-ce qu'on ne peut pas réfléchir à un emploi flexible en fonction des dossiers

Pistes de la CAF :

- faire un sondage auprès des membres du montant que chaque service est prêt à payer sur base de montants prédéfinis OU alors de mettre le montant que cela représenterait en demandant si ce serait OK et sinon le max,
- que les services rétrocèdent une partie de leur embauche compensatoire,
- le versement à la FéWaSSM de l'enveloppe de 1.000 €.

Si on fait un sondage, il faut expliquer ce que la FéWaSSM attend du permanent